

Jean-Pierre Sueur a participé à la totalité des soixante heures de débat sur le projet de loi sur la réforme territoriale au Sénat, il a souligné que le Sénat avait permis, sur de nombreux sujets, le « *maintien des libertés locales* » (notamment pour la création de communes nouvelles, l'achèvement de l'intercommunalité, la fusion de communautés, de départements ou de régions, la création des métropoles).

Il a considéré que, malgré cela, le texte restait « *confus, tordu, dangereux* ».

« Il est confus, parce que nous avons eu sans cesse le sentiment que des paysages sous-jacents défilaient au fur et à mesure de l'avancée de nos travaux. Veut-on réduire considérablement le nombre des communes ? Qu'on nous le dise ! Veut-on supprimer les départements ? Veut-on affaiblir les régions ? Qu'on l'affirme ! Le texte suscite des soupçons parce qu'il est vague et imprécis ».

« Ce texte est tordu. A chaque fois que nous avons voulu évoquer les compétences, on nous a dit que ce n'était pas le moment. Comment peut-on parler des structures sans parler du contenu et des objectifs ? Quand nous avons cru devoir parler des modes électoraux – ce n'est tout de même pas une question indécente ! – on nous a dit que ce n'était pas l'heure ! ».

« Enfin, ce texte est dangereux. La création du conseiller territorial – que personne ne demandait – induit une conception "cantonaliste" de la région, alors qu'il faut des régions fortes avec des compétences fortes pour l'université, la recherche, l'économie, l'innovation, etc. ».

« De surcroît, le texte était puissamment recentralisateur. Cela a été atténué par le Sénat. Mais attendons la suite. François Mitterrand disait en 1981 : "Ils veulent garder le pouvoir, nous voulons le rendre". Avec ce projet de loi, Monsieur le ministre, vous voulez le reprendre ! ».

[>> Lire toutes les interventions de Jean-Pierre Sueur sur ce projet de loi](#)

.